43e Année - N° 3219. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 13 Juin 1931

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique - Littéraire - Sports - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance
DOUZE francs par an
Etranger, port en sus.
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron N° 117. C. - C Postal Marseille 156-36.
Fondateur : A. TURIN — Directeur-Gérant : M. - Pascal LIEUTIER

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris, 2e
et au Bureau du Journal

— ANNONCES —
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,50
Commerciales (la ligne).1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

USAGES LOCAUX

Vœu présenté par le citoyen Galici Conseiller général, concernant la codification des us et coutumes pratiqués dans le département des Basses-Alpes.

Messieurs,

A maintes reprises notre attention a été appelée sur une lacune regrettable: J'ai parlé de la codification des usages locaux réglant les rapports des particuliers entre eux sur les divers objets de l'activité économique, tels que rapports des locataires et propriétaires, servitudes, largeur de chemin, louage d'ouvrage, délai de préavis, usufruit, etc., etc.

Les inconvénients de cette lacune sont considérables ; elles est la cause de nombreux procés qui seraient sans nul doute évités si les règles régissant ces rapports étaient codifiées et imprimées comme le sont les lois générales.

Les particuliers avant d'engager une action pourraient se référer aux règles régissant la matière et n'agir ainsi qu'à bon escient. Les avocats-avoués et hommes d'affaires lorsqu'ils sont consultés sur les questions énumérées ci-dessus ne peuvent souvent renseigner ceux qui font appel à leur lumière, ils sont obligés de les renvoyer aux usages différents selon les cantons.

Quant aux juges de paix chargés précisément de décider sur les questions régies par les coutûmes locales leur embarras est souvent grand, surtout lorsqu'ils sont nouvellement arrivés dans le canton.

Pour remédier à ces inconvénients il conviendrait de faire, comme l'ont fait presque tous les départements que je connais, c'est-à-dire de codifier les régles et usages concernant chaque canton ; de les réunir en un volume que l'on ferait imprimer et qui serait mis à la disposition des Juges de paix chargés de statuer sur ces matières.

Du reste je crois savoir que la nécessité de cette réforme avait été si bien comprise que le Conseil général des Basses-Alpes sur la proposition de M. Léon Honnorat ancien avoué à Castellane, Conseiller général du canton de St-André, par une délibération en date du 10 Avril 1907 avait voté l'institution de Commissions de contrôle chargées de codifier les usages locaux du département par cantons et par arrondissements.

Sous la présidence des Juges de Paix les Commissions cantonales remplirent en partie leur mission. Malheureusement un seul arrondissement, celui de Digne, vit ses usages locaux codifiés et imprimés sous ce titre :

Titres 1°. Servitudes rurales et urbaines.
— II. Usufruit.
— III. Régime de Cour.
— IV. Louages de choses et louages de services.
— V. Marché, vente de denrées et de bestiaux, maturité des fruits, bans de vendanges.

Nous ne possédons rien pour les autres arrondissements.

Or, je crois savoir que la Fédération des Chambres d'Agriculture de France s'est préoccupée de la question et demande à ses adhérents de faire tous leurs efforts pour parvenir dans chaque département à la codification des usages locaux à bref délai de façon à avoir un travail d'ensemble pour toute la France.

M. Tartanson le distingué et dévoué président de la Chambre d'Agriculture des Basses-Alpes m'a confirmé cette nouvelle. Lui et ses collègues de la Chambre d'Agriculture seront donc très heureux que le Conseil général prit à cette session les mesures propres à établir ce document indispensable à la bonne harmonie entre les citoyens qu'est un recueil des usages locaux.

C'est pourquoi, je demande au Conseil général de vouloir bien d'ores et déjà prier M. le Préfet de constituer les Commissions cantonales dans tout le département ; ces Commissions seront chargées de recueillir par cantons les règles actuellement en usage. Elles pourraient être prévues par le Juge de paix et comprendre des membres des Chambres d'Agriculture, des commerçants et industriels notables, des membres des syndicats, des élus, des fonctionnaires et de toute personne que l'Administration jugerait susceptible d'apporter des renseignements et mener à bien cette tâche.

C'est une œuvre qui s'impose au premier chef. J'ai la conviction que le Conseil général voudra bien me suivre dans cette voie Ce travail une fois achevé sera soumis à l'homologation de notre Assemblée qui pourra alors y apporter les modifications que la compétence de ses membres jugerait utiles ».

La proposition du citoyen Galici mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

En conséquence M. le Préfet va constituer les Commissions cantonales qui seront chargées de codifier les usages et les coûtumes réglant les rapports de nos concitoyens entre eux relativement aux affaires énumérées dans les cinq titres ci-dessus.

Nous ne pouvons que féliciter le citoyen Emile Galici de cette heureuse initiative qui sera accueillie avec la plus grande satisfaction par tous nos concitoyens de la ville et des communes du Canton.

"SIGNE DES TEMPS"

Nous avons annoncé dans notre dernier numéro, à la grande surprise des électeurs de l'arrondissement, que M. Charles Baron, député et conseiller général de St-Etienne-les-Orgues n'avait pas assisté à la dernière session du Conseil général, tenue en mai. Cette abstention a été vivement commentée par les électeurs qui ont vu là une échappatoire aux responsabilités à prendre et un nouveau désintéressement aux affaires bas-alpines.

Aujourd'hui il y a récidive. On sait que le Gouvernement a décrêté que le cinquantenaire de l'école laïque sera fêté dans toute la France le 14 juin.

A Sisteron, quoique restreinte, cette cerémonie tout à fait laïque aura lieu demain à la Citadelle ainsi que l'indique le programme que nous publions en tête de locale. D'habitude ces manifestations républicaines revêtent le plus d'éclat possible puisqu'il s'agit de fêter l'émancipation de l'esprit sur des préjugés séculaires et désuets. C'est justement en cette occasion que les députés d'un pays républicain honorent toujours ces cérémonies de leur présence pour leur donner une consécration officielle.

Ici, nous aurions pu, comme nos voisins de la Drôme, avoir nos « officiels ». Nous en serons privés, M. Baron sera à Séderon, en compagnie des représentants du département de la Drôme. Il assistera à 15 heures au meeting où il prendra sûrement la parole. Il ne pourra en ce cas, être avec nous à la même cérémonie. M. Baron se dettache donc des intérêts Sisteronnais comme il s'est dettaché de notre ville lorsque les décrets-lois nous ont enlevé cinq administrations.

Allons ! ces abstentions répétées à des dates si rapprochées sont un signe des temps : Charles Baron veut nous quitter pour la Drôme, à Valence par exemple où l'appeleraient les irréductibles du Député actuel ; il fut déjà antérieurement question de sa candidature.

M. Baron a un flair de chimiste. Le maigre succès qu'il a remporté aux dernières élections sénatoriales lui a ouvert les yeux. Il s'ent le péril et veut le fuir.

Mais parions que M. Baron pour nous donner un démenti voudra être à Séderon, puis à Sisteron ?

Notre devoir était néanmoins de signaler ce cas paradoxal.

Nous lisons dans le Progrès de Lyon *du 5 mai, l'article suivant :*

La rénovation de la lavande des Alpes

Le nouveau lavandin « Euréka » donnerait douze fois plus d'essence que la lavande vraie

On sait que la cueillette de la lavande sauvage sur les pentes des Alpes et la culture de la petite fleur bleue industrialisée vers la plaine, nourrit une activité industrielle importante dans les Hautes-Alpes et les Basses-Alpes, la Drôme et le Vaucluse.

Or, voici que M. Abrial, secrétaire du comité lyonnais des plantes médicinales ; M. Bruyal, pharmacien, et M. Belle, chimiste à Crest, viennent d'obtenir à force de réensemencements et de boutirages, un plant vigoureux qui peut fournir douze fois plus d'essence que la lavande vraie, soit 480 kilogrammes d'essence à l'hectare.

Ce nouveau lavandin, dénommé « Euréka », par ses auteurs, est plus de deux fois plus robuste et productif que ceux qui constituaient jusqu'à présent les lavanderaies en exploitation. Un hectare de lavande vraie, planté en lignes distantes de 1 m 25, sur lesquelles la lavande est mise en place à 80 centimètres d'espacement, contiendra dix mille pieds susceptibles de donner chacun quatre cents grammes de fleurs soit quatre mille kilogrammes de fleurs à l'hectare, fournissant à la distillation quarante kilogrammes d'essence.

Dans une plantation de lavandins disposés en lignes espacées de 1 m. 50 sur lesquelles les plants sont à un mètre l'un de l'autre, il y a seulement six mille six cents plants à l'hectare ; mais chaque pied fournit environ deux kilogrammes cinq cents de fleurs, ce qui donne seize mille kilogrammes à l'hectare. Or, avec ces lavandins, il suffit de quatre-vingts kilogrammes de fleurs pour produire un kilogramme d'essence ; l'hectare donne donc au total deux kilogrammes d'essence.

Trois pour cent d'essence

Avec l'Euréka, l'on obtient trois kilos d'essence aux 100 kilos de fleurs, soit 80 kilos d'essence à l'hectare. Il est possible que ces résultats, pourtant consciencieusement contrôlés au champ d'expériences en 1929 et 1930, soient moins brillants dans une large exploitation. Il est possible aussi que la fertilité du terrain et les conditions atmosphériques aidant, la cueillette soit plus généreuse.

En tout état de cause, le nouveau plant strictement étudié à la fois du point de vue de sa culture et du point de vue de son rendement, semble appelé à renouveler et à féconder les lavanderaies existantes.

L'évaluation attentive des produits de la distillation des différents échantillons de lavandins, a conduit les auteurs aux conclusions suivantes : pour certains, l'essence titrait 40 o|o d'acétate de linalyne, mais ces lavandins ne produisaient qu'un kilogramme d'essence aux 100 kilos de fleurs. D'autres donnaient deux kilos et davantage d'essence par 100 kilos de fleurs, mais cette essence était pauvre en éther. Aussi s'est-on arrêté au type Euréka, qui a donné constamment aux essais 3 kilos 100 d'essence aux 100 kilos de fleurs, avec une teneur en éther de 34 33 o|o. L'essence ainsi obtenue est trés voisine du standard fourni à l'Amérique par le chimiste Schimell, qui est de 38 o|o d'éther.

Ces utiles recherches se poursuivent simultanément à Lyon et à Crest (Drôme). Elles font entrevoir l'obtention de plantes encore plus généreuses en essence et en éther. Les types déjà obtenus résistent beaucoup mieux aux intempéries que la lavande vraie, tout en fournissant dix à quinze fois plus d'essence.

Ainsi, la culture de la lavande, déjà si intéressante sur les pentes des Alpes, pourra prendre bientôt l'extension la plus profitable. Une seule ombre à ce tableau : les moyens réduits dont les auteurs ont disposé jusqu'à présent ne permettent pas de prévoir avant deux ou trois ans la fourniture aux cultivateurs des quantités de plants qu'il pourraient demander.

M. Abrial se tient d'ailleurs, à la Faculté de médecine de Lyon à la disposition de tous ceux que la question intéresse.

© VILLE DE SISTERON

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Foire. — Après demain lundi se tiendra dans notre ville la foire de Saint-Barnabé.

Fête Scolaire. — Dimanche prochain, 14 Juin, aura lieu, à la Citadelle la fête enfantine, organisée par le *Sou des Ecoles Laïques* sous le patronage de la Municipalité à l'occasion du Cinquantenaire des Ecoles laïques.

AU PROGRAMME :

A partir de 14 heures jeux d'enfants pour les élèves des classes primaires de garçons et de filles, dotés de cinq cents francs de prix.

A 15 heures 30 concert par l'Orphéon Municipal d'Aix.

A 16 heures 30 goûter offert aux enfants des écoles primaires.

A 17 heures feux d'artifices japonais.

A 17 heures 30 concert local et instrumental par le « Touristes des Alpes » et les enfants des écoles.

BAL PUBLIC

Prix d'entrée à la Citadelle : 1 franc pour les grandes personnes, entrée libre pour les enfants.

Consommations sans augmentation de prix. Chaises gratuites.

La vente de tout objet ou insigne est formellement interdite.

LE COMITÉ.

Hymenée. — Mercredi matin a été célébré à la Mairie le mariage de M. Adolphe Gadel, docteur en médecine à Perpignan avec notre gracieuse et charmante concitoyenne Mademoiselle Jane Pons, professeur au Collège de jeunes filles de Perpignan, fille de Mme et M. Joseph Pons, peintre à Sisteron.

Les témoins des jeunes époux étaient M. le Général de division Gadel et M. Paul Bontoux, minotier à Marseille.

A cette occasion il a été remis à M. le Maire la somme de deux cents francs au profit des hospitalisés de notre hôpital-hospice et cent francs au profit de la Caisse des Anciens Combattants et Mutilés.

Sincères remerciements au nom des Combattants et Mutilés et des vieillards de l'hospice, ainsi que nos meilleurs vœux de prospérité et de bonheur aux nouveaux époux.

Les Forges de Vulcain. — Notre ville est, depuis quelques temps, mise en coupe réglée, la cause en est produite par les grands travaux d'assainissement, de l'édification du nouvel hôtel des postes, des tranchées creusées pour l'installation souterraine des fils téléphoniques et télégraphiques et la disparition de ces mêmes lignes aériennes accrochées aux maisons particulières de la rue Droite et d'ailleurs ; aussi le vieux Sisteron tremble sur ses assises Il ressemble par ces milles bruits aux forges de Vulcain ; de partout ce ne sont que coups de pics sonores, coups de marteaux raisonnants, que bruits de pèle et de roulements de charrois, cris affairés et de heurts, amas de ferraille et de pierres. Quel tintamarre.

Il faut donc un certain courage héroïque pour supporter ces bruits aux quels le Sisteron de 1929 n'était pas habitué. Nous les supportons quand même parce qu'il s'agit du sort de notre Cité que nous voulons voir toujours plus belle.

Quand tout sera rentré dans l'ordre, que les rues seront propres et débarrassées de tout déblai, qu'un peu de discipline règnera pour la propreté de la ville en général, nous serons alors surpris nous, les vieux de la vieille ville de nous voir transportés dans un Eden inconnu jusqu'ici qui détruira bien vite la mauvaise réputation, surfaite par certains guides touristiques et fort préjudiciables à nos intérêts. Souhaitons ardemment que cette transformation féerique s'accomplisse au plus tôt.

Congé Scolaire.. — A l'occasion de la transmission des pouvoirs à M. Paul Doumer, élu président de la République, un jour de congé est accordé aux enfants des écoles aujourd'hui samedi.

Orphéon Municipal d'Aix. — Nous apprenons avec plaisir que l'Orphéon Municipal d'Aix a choisi pour dimanche prochain, 14 Juin, notre ville comme but d'excursion.

L'arrivée aura lieu entre 10 heures et 10 heures 30 sur la place de la Mairie où une aubade sera donnée. L'Orphéon se rendra ensuite en corps au monument des Morts où il deposera une gerbe de fleurs et fera entendre un chant de circonstance. Enfin l'après-midi à 15 heures 30 un concert sera donné à la Fête Enfantine de la Citadellé par cette phalange réputée.

Assurances Sociales. — En rappelant aux employeurs leurs obligations, le service départemental les met en garde contre les responsabilités qu'ils sont susceptibles d'encourir en cas de déclaration tardive ou de non paiement des cotisations en temps utile. A la suite de jugements rendus par les commissions cantonales les employeurs qui avait contrevenu, aux obligations de la loi, ont été condamnés à payer aux salariés intéressés, à la requête de ces derniers, le montant des prestations qui leur auraient été allouées pour maladie ou maternité par la caisse d'assurances si leur immatriculation avait été demandée en temps utile.

Un camion automobile brûle. — M. Chauvin Charles, marchand de vin à Sisteron, revenait de Séderon (Drôme) où il était aller porter un chargement de vin avec son camion automobile. Arrivé au quartier dénommé « la Grande-Digue », à peu de distance de Barret-le-Bas, il vit une épaisse fumée noire sortir du capot et tout à coup des flammes. Il sauta sur la route et, aidé, de deux passants, MM. Vernet et Arnaud, ils combattirent le feu. Mais leurs efforts furent inutiles ; le camion a été détruit.

Les Chiens. — Par arrêté de M. le Préfet des Basses-Alpes, en date du 2 Juin courant, basé sur le fait que des nouveaux cas de rage ont été constatés dans les Hautes-Alpes :

Les propriétaires de chiens habitant dans les communes des cantons de Sisteron, Saint-Paul-sur-Ubaye, Barcelonnette, Le Lauzet, Seyne, Turriers et Noyers devront les tenir en laisse ou muselés pendant une nouvelle période de deux mois, jusqu'au 11 Août prochain.

Ciné-Scout en plein air rue du Jalet. Ce soir et dimanche à 9 h. 15.

L'enfant des Halles, cinéroman (suite et fin). *La vengeance d'un bandit. Pour l'amour de l'art,* comique.

Pas de séance Jeudi.

Avis. — M. Baroux, photographe à Digne qui habituellement opère les jours de foire à Sisteron, informe le public qu'il ne viendra pas après-demain lundi, étant retenu à Digne par la première communion.

M. Baroux reprendra ses séances de photographie tous les jours de foire à Sisteron maison CLERGUE, 2e étage.

Ouverture de la Pêche. — La *Gaule Sisteronnaise* informe ses membres que, contrairement à certains bruits erronnés, l'ouverture de la pêche n'aura lieu que le Dimanche après le 15 Juin, c'est-à-dire le 21 Juin prochain.

La police de la pêche sera faite de manière très rigoureuse le dimanche 14 Juin.

Les retardataires sont invités à payer sans retard leur cotisation au Trésorier.

Les articles de pêche sont en vente à la librairie Lieutier.

Crédit Agricole. — Le Directeur Général de la Caisse Nationale Agricole fait connaître au Directeur des Services agricoles que dans sa dernière séance, le Conseil d'Administration de la Caisse Nationale a attribué les avances suivantes à la Caisse Régionale de Crédit Agricole de Manosque. :

1· Pour prêts à moyen terme : 300.000 frs.

2· Pour prêts individuels à long terme : 150.000 frs.

3· Pour prêts individuels à long terme spéciaux en faveur des pensionnés militaires : 150000 fr.

Acte de probité. — M. Deloupie, père ayant trouvé sur le pré de foire un gilet contenant des papiers de famille et un certaine somme s'est empressé de le porter à la gendarmerie qui à son tour a remis le gilet et contenu à son propriétaire M. Louis Lieutier de Bourg Reynaud qui remercie par la présente note M. Deloupie de son acte de probité et la gendarmerie de son amabilité.

Importante compagnie de mine de charbons cherche agent dépositaire pour Sisteron.

Adresser demande au bureau du *Sisteron-Journal* qui transmettra.

ACHETERAIS
ou louerais *MAISON avec jardin region Basses-Alpes. Ecrire à Valoussière, 15, rue Nau, Marseille*

500 FRANCS
par mois à Hommes ou Dames même dans villages pour vente CAFES TORREFIES avec ou sans primes. Etablissements St-James SALON (Bouches-du-Rhône).

AVIS. — M. FINE, coiffeur, à l'honneur d'informer les dames qu'un garçon coiffeur se tiendra tous les jours à leur disposition.

Un apprenti ferblantier-plombier est demandé chez M. REVEST, quincailler, place de l'Horloge.

A nos Lecteurs

En recommandant la Poudre Louis Legras à nos lecteurs atteints d'asthme, de catarrhe, de suites de bronchites, nous leur éviterons bien des souffrances, Cette merveilleuse Poudre qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément l'asthme l'oppression, l'essoufflement, la toux des vieilles bronchites et guéril progressivement.

Une boîte est expédiée contre mandat de 4 fr. 60 (impôt compris) adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri-IV, à Paris.

CABINET DENTAIRE
A. SILVY
chirurgien-dentiste
Cabinet ouvert le Dimanche
2, Rue Paul Arène — SISTERON

Etat-Civil

du 5 au 11 Juin

MARIAGES

Adolphe François Joseph Gadel, docteur en médecine à Perpignan et Jeanne Fernande Pons, professeur à Perpignan,

Léon Michel Victor Bardonnenche, cultivateur au Poët et Lucie Marie Favier. s. p. à Sisteron.

DÉCÉS

Emilie Ducret, veuve Rabatu, 78 ans, rue de la Mission ; Flavie Célestine Roure, 71 ans, hôpital.

On demande un apprenti à l'imprimerie Lieutier, Rue Droite, Sisteron.

CABINET DENTAIRE
E. CASAGRANDE
10 — Place de l'Horloge — 10
SISTERON — (Basses-Alpes)
Le mercredi, cabinet ouvert à St-Auban

L'UNION
A prix égal, vous constaterez que
L'AIGLE VERT UNION
est un chocolat nettement
SUPÉRIEUR ..... DEMANDEZ-LE

Chapellerie N. Clément
SISTERON
M. CLÉMENT, chapelier à Sisteron, informe sa nombreuse clientèle qu'une grande baisse de prix vient de se produire dans tous les articles de chapellerie.
Clément N., *en face la pharmacie Bœuf*
Rue Droite — SISTERON
CHAUSSURES de TRAVAIL

Etude de Me Guillaume BUES, notaire à Sisteron

ADJUDICATION VOLONTAIRE

Le Dimanche cinq Juillet mil-neuf-cent-trente-et-un **à quatorze heures,** en l'étude et par le ministère de Me Guillaume **Buès,** notaire à Sisteron, il sera procédé à la vente volontaire aux enchères publiques du **DOMAINE** ci-après désigné, appartenant à Monsieur Albert-Ernest **SUBE,** propriétaire, et à Madame Louise-Léontine-Joséphine **Francou,** son épouse, demeurant ensemble à Sisteron.

LOT UNIQUE
UN

DOMAINE
RURAL

situé sur le territoire de la commune de **Sisteron,** à proximité de la ville, dont le centre d'habitation et d'exploitation se trouve au quartier de l'Adrech, comprenant : **bâtiment d'habitation et d'exploitation,** sol, cour, jardin, labour, vignes, bois, pâtures et vagues, paraissant cadastrés sous les numéros : 427, 428, 429 432, 433 p, 431 p, 523, 524, 525. 526, 527 p. 529, 530, 531, 532, 533, 534 p. 534 p. 535 p. 538 p, 543, 544, 643 p. 644 504, 509, 516 p. 517 p. 518 p, 518 p. bis, 518 p. ter. 447, 456 p. 457 p. 459 p. 422, 434 p. et 643 p. de la section F. pour une contenance totale de treize hectares, quarante-et-un ares, dix-sept centiares.

Mise à prix : 20.000 frs.

Faculté de traiter avant les enchères. Entrée en jouissance au 24 août 1931

Pour tous renseignements et pour traiter, s'adresser à Me **Buès,** dépositaire du cahier des charges.

Buès, notaire.

© VILLE DE SISTERON

Assainissement

Pour vos installations

de Distribution d'Eau Froide
d'Eau Chaude

Sanitaires — W. - C.
Plomberie — Ecoulements
CHAUFFAGE CENTRAL

Demandez Projet et Devis gratis, à

BOUTILLON & VEYRON

-:- *Constructeurs* -:-

6, Rue des Bons-Enfants — GRENOBLE

Téléph. 9.60 Télég. - Calofrigo Rég. Com. 10.103

Entrepôt : à SISTERON

Chauffage - Eau Chaude - Cuisine

assurés par un seul appareil

LE FOURNEAU BEVE

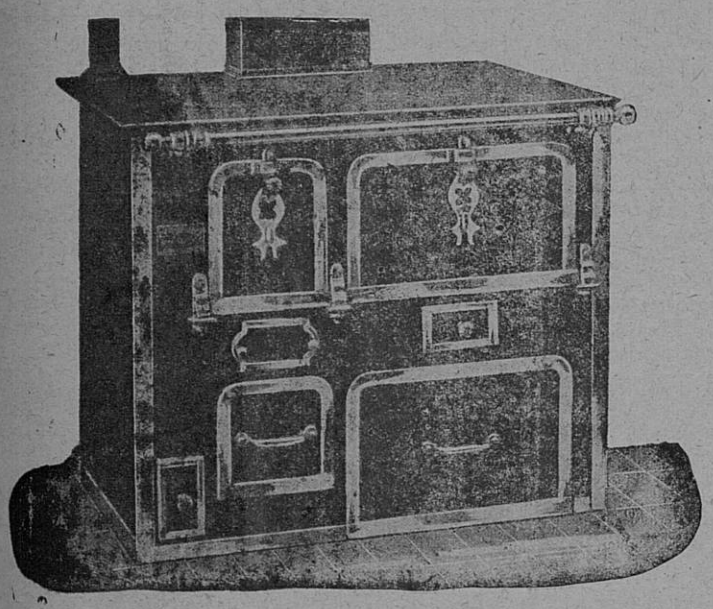

Sur demande — Envoi gratuit de la notice et liste des références.

Pour tous renseignements urgents
S'adresser au *Service Technique, hôtel Clergues.*

CITROËN

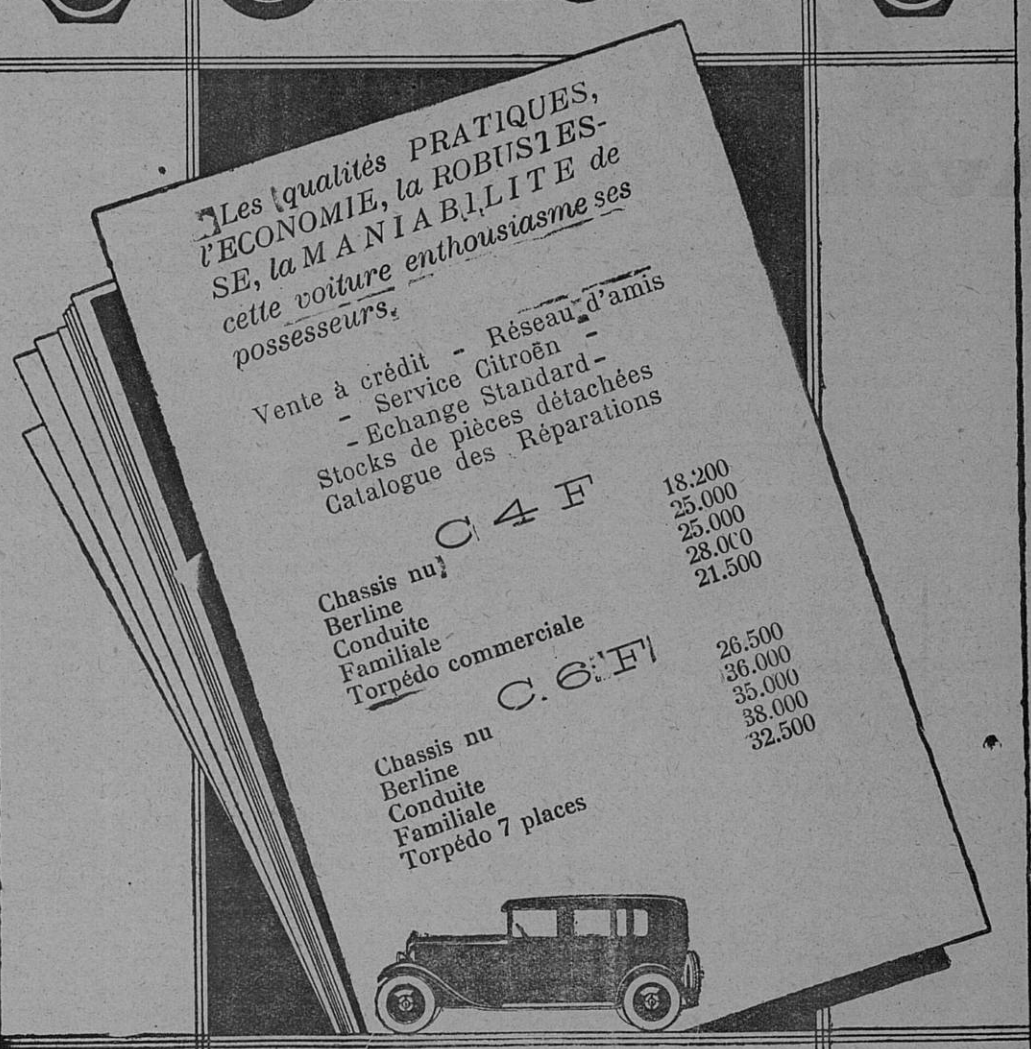

C 4 F

Agent exclusif :
pour l'arrondissement de Sisteron
A. AILHAUD
Tél. 85 Splendid-Garage à SISTERON
Sous-agent, pour le canton de Sisteron et Noyer
JEAN GALVEZ *Tél. 2.*

C 6 F

Un "Brownie" peut vous faire gagner 300.000 fr.

Le possesseur du "Brownie" le plus simple a les mêmes chances de gagner un prix important au Concours National et International "Kodak" que le propriétaire d'un appareil de luxe.

"Brownie-Kodaks", depuis 60 fr.

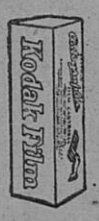

Employez la Pellicule "Kodak" qui vous donnera les meilleurs résultats. Nos travaux photographiques sont d'une qualité qui vous fera gagner au Concours "Kodak".

LIBRAIRIE MODERNE
Paul HEYRIES
3, *Rue Droite,* SISTERON

BUVEZ L'EAU MINÉRALE
de SAINT-PIERRE D'ARGENÇON
GARANTIE NATURELLE
Exempte de gazéification artificielle
Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes) R. C. Gap N° 1468

AUTOMOBILES

Atelier de réparation Mécanique et Electrique

- Outillage des plus modernes -

ALESAGE de CYLINDRES MOTEURS

Livraison dans la même journée

Régénération des moteurs par procédés Micox

REPARATION de **Magnétos**, **Delcos**, **Dynamos**, **Accus**

EQUIPEMENT ELECTRIQUE DE TOUS VEHICULES

Travaux pour particuliers et pour Garages

M. FIASTRE Route de Noyers **SISTERON**

TÉLÉPHONE 80.

BANQUE DES ALPES

Société anonyme au capital de 5 millons

Ancienne Banque
(CHABRAND et P. CAILLAT)
Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet Sisteron. Briançon** (Ste-Catherine) **Veynes Seyne les Alpes**

BUREAUX AUXILIAIRES : GUILLESTRE (Lundi) SERRES (Samedi) La MOTTE-du-CAIRE LUS-la-CROIX-HAUTE L'ARGENTIERE (samedi) BRIANÇON-VILLE

Opérations de Bourse
Paiement de Coupons
Encaissements d'effets de Commerce
Location de Coffres-forts
Comptes-Courants Commerciaux
Dépôts de fonds avec intérêts
Achat et Vente de Monnaies Etrangères

Accessoires de musique en vente à la librairie LIEUTIER

— Tous les Imprimés se font —
à l'Imprimerie-Librairie Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

GRAND GARAGE MODERNE

Francis Jourdan

Avenue de la Gare - SISTERON

Concessionnaire de la S. A.

MATHIS

V E N T E S

La voiture la plus légère est toujours la

MATHIS

La voiture du Progrès

à grande accélération

à 4 vitesses

4 et 6 cylindres

MATHIS, est le premier constructeur ayant fabriqué des voitures légères, munies de 4 vitesses, 4 ressorts cotiers, d'un chassis à cadre entier, du Pont HYPOID et de la boîte de vitesses à 2 prises silencieuses par pignons à denture intérieure

MATHIS est encore le premier constructeur à livrer des modèles à très grande accélération et dont les carrosseries, par leur confort, leur pureté de lignes, ont toujours remporté les plus hautes récompenses aux Concours d'Elégance.

E C H A N G E S

Exposition des nouveaux modèles — Outillage moderne — Técalemit Service

Toutes fournitures — Pneus -- Stock Michelin -- Réparations générales pour Auto

Pièces de rechange des grandes marques -- Accumulateurs -- Monoplaque

Entretien -- Prix forfaitaire -- Location Taxis

Le Gérant,

© VILLE DE SISTERON

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,